



## **AFRIQUE/NIGERIA - « Oui au pardon pour Boko Haram mais sans oublier les impératifs moraux »**

Abuja (Agence Fides) – Le débat bat son plein au Nigeria à propos de la concession du pardon aux membres de la secte islamiste Boko Haram, responsable de la mort de plusieurs centaines de personnes dans le nord du pays. Le 4 avril, le Président Goodluck Jonathan a constitué un groupe d'experts afin d'étudier la concession d'une amnistie aux membres de la secte, en réponse à une requête présentée par le sultan de Sokoto, l'un des plus importants représentants de l'islam nigérian.

L'Eglise catholique n'est, en principe, pas opposée à un geste de pardon, en particulier si ceux qui ont commis les crimes et délits ont exprimé du regret pour le mal qu'ils ont commis. Elle invite toutefois les autorités à évaluer attentivement les modalités de la concession de cette amnistie. C'est de ces préoccupations que s'est fait porteur S.Em. le Cardinal Olorunfemi Onaiyekan, Archevêque d'Abuja, dans son message de Pâques intitulé « la pitié de Dieu et le pardon des hommes ». « Il est évident – écrit le Cardinal – que l'Etat doit savoir utiliser avec un grand soin son pouvoir de pardonner aux criminels sans quoi l'ensemble de la structure de la loi et de l'ordre au sein de la société seraient sérieusement compromis ».

« Il peut exister des considérations à caractère politique mais celles-ci ne peuvent jeter bas les impératifs moraux » poursuit le Message. « Ceci ne signifie pas que l'Etat ne peut pas pardonner des actions moralement mauvaises. Cela a été fait dans d'autres pays qui revendiquent un haut niveau de culture démocratique. Mais il semble que, pour ce faire, deux conditions au moins doivent être remplies, à savoir une vraie repentance et un effort sincère de réparation du dommage lorsque cela est possible ».

A ce propos, le Cardinal, se référant aux cas de corruption, souligne que « doit exister une forme ou une autre de repentance, qui doit être claire aux yeux de tous. En outre, un effort sincère doit être fait afin de restituer le plus possible de ce qui a été dérobé. Il est communément admis qu'une grande quantité d'argent n'a pas été perdue. Il semble qu'elle ait été investie quelque part d'une manière ou d'une autre. Ces sommes appartiennent au peuple nigérian et doivent lui être restituées ».

Le Cardinal conclut : « Dans cette atmosphère d'effort commun, la demande d'amnistie me semble très opportune et même nécessaire. J'estime donc que l'appel du sultan peut être considéré comme une invitation à approfondir le débat et le dialogue entre les nigériens afin de mettre au point l'action du gouvernement en cette matière. Cette discussion a débuté et c'est pourquoi nous devons remercier le sultan et sa proposition courageuse. Dans tout conflit, vient le moment du dialogue en vue de la solution finale. Il semblerait que ce moment soit arrivé pour Boko Haram ». (L.M.) (Agence Fides 06/04/2013)